

M. l'ORATEUR: Voici ce dont il s'agit. On propose que je quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Mais voici un amendement à l'effet que je ne quitte pas le fauteuil. Si la Chambre décide à l'unanimité de se former en comité des subsides, l'amendement devient nul par le fait même.

Le très hon. MACKENZIE KING: La Chambre ne pourrait-elle décider à l'unanimité de se former en comité des subsides, sans empêcher une étude approfondie de l'amendement? Elle peut certainement agir comme elle l'entend en ce qui concerne la marche à suivre pourvu qu'il y ait consentement unanime sur le but visé.

M. l'ORATEUR: La Chambre peut agir comme elle l'entend, mais si je quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides, je me trouve à annuler l'amendement, de sorte que nous revenons à la motion primitive à l'effet que je quitte le fauteuil.

L'hon. R. B. HANSON: Et dans les circonstances, l'amendement devient nul.

M. l'ORATEUR: En effet.

L'hon. M. HANSON: Nous ne pouvons le permettre.

L'hon. M. GARDINER: La Chambre ne consentirait-elle pas unanimement à remettre à plus tard le présent débat?

L'hon. M. HANSON: Je rappelle ce qui s'est passé au moment où la Chambre s'ajournait le 4 avril. Le très honorable ministre de la Justice (M. Lapointe) dirigeait alors les délibérations. Je cite:

L'hon. M. Hanson: Que ferons-nous lundi?

Le très hon. M. Lapointe: Il est entendu je crois, que nous continuerons ce débat.

L'hon. M. Hanson: A ma connaissance, il n'existe aucune entente; le très honorable député ferait bien d'énoncer son programme.

Le très hon. M. Lapointe: Si nous ne continuons pas ce débat, nous nous formerons en comité des subsides; naturellement nous considérerons la motion de l'honorable député d'Haldimand (M. Senn). Cependant, il semble qu'on soit d'avis de continuer le présent débat, et, dans ce cas, nous sommes tout à fait d'accord.

L'hon. M. Hanson: On a fait cette proposition.

A mon avis et de celui de mon collègue, il n'y a pas eu d'entente.

L'hon. GROTE STIRLING (Yale): Ce qui a probablement déclenché toute l'affaire, c'est que je suis allé trouver le ministre de l'Agriculture, peu avant l'ajournement de vendredi, lui demandant s'il n'y aurait pas lieu, pourvu que la Chambre y consentît,—puisqu'elle a toute liberté d'agir comme elle l'entend—de poursuivre en comité la discussion sur

la question du blé. J'ai pensé que le ministre se rallierait à ma proposition, et je suis certain que pas plus dans sa pensée que dans la mienne elle se substituait à la motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides, laquelle a fait l'objet d'un amendement. Je pensais que, du consentement unanime, la Chambre pouvait se former en comité des subsides sans préjudice de la motion principale inscrite au nom du ministre des Finances (M. Ilsley) à laquelle l'honorable représentant de Haldimand (M. Senn) a proposé un amendement.

Le très hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de doute que le Règlement donnerait raison au chef de l'opposition (M. Hanson). Du fait que vous quitteriez le fauteuil, monsieur l'Orateur, et que la Chambre se formerait en comité des subsides pour étudier les crédits relatifs au blé, cet amendement tomberait, mais je crois qu'il peut rester au *Feuilleton* ou y être réinséré, si la Chambre y consent à l'unanimité. Après tout, nous restons maîtres de nos délibérations.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): S'il est possible de s'entendre et de laisser au *Feuilleton* la motion et la proposition d'amendement, je ne demande pas mieux que de passer immédiatement à l'étude des crédits relatifs au blé. Je ne voudrais pas cependant voir la motion disparaître du *Feuilleton* sur une simple promesse de réinscription. Bon nombre d'honorables députés désirent traiter de la question du blé, et je ne voudrais pas les en empêcher. Nous ne voulons pas non plus perdre notre rang. C'est bien assez qu'on nous ait fait attendre pendant quatre semaines. Nous ne pensons pas devoir grand chose au Gouvernement, après le sort qu'il a fait subir à cette motion.

Le très hon. M. LAPOINTE: C'est de la réciprocité.

L'hon. M. HANSON: Il n'y en a pas assez, ceci dit en bonne part.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si je ne cherchais pas une faveur du chef de l'opposition, je lui dirais peut-être à quoi nous a réduits cette motion. Si l'honorable représentant de Haldimand consent à retirer sa motion à la condition que...

Des VOIX: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un instant, s'il vous plaît. Il serait entendu que sa motion serait réinsérée au *Feuilleton* aussitôt le débat terminé. Si on y consent, je me permets de dire que le Gouvernement verra à lui en accorder le droit.